REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 42 -2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DCM42-2026-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MAI 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, HENRY Guillaume,
Absente excusée : CLAVEAU Tiphaine,
Pouvoir : Tiphaine CLAVEAU à Francis PECKRE

Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 21 Mai 2026

Objet : Motion contre la fermeture d'une classe

Lors du CSAD du vendredi 27 mars mis à jour le 2 avril 2026, la proposition de suppression d'un poste d'enseignant qui entraine la fermeture d'une classe au sein du RPI AMURÉ – SANSAIS.

Nous n'avons pas à subir un tel choix dont les impacts sont négatifs :
- Questionnement des familles de laisser leur enfant déjà inscrit au sein du RPI au vu des classes surchargées,
- Image dégradée du RPI qui n'a pas lieu d'être jusqu'au prochain COEN en juin,
- Non écoute et non adaptation de l'éducation nationale aux situations nouvelles du terrain,
- Détresse des professeurs des écoles et du personnel communal affecté,
- Accroissement des difficultés d'apprentissage chez les enfants.

Une nouvelle fois, les territoires ruraux voient se réduire un peu plus leur service public, sentiment relayé par l'association des maires des Deux-Sèvres et l'association des maires ruraux des Deux-Sèvres le 31 mars dans la presse.
Par cette délibération, le conseil municipal demande un réexamen de la position de l'éducation nationale et s'oppose à la suppression d'un poste d'enseignant qui se traduit par une fermeture d'une classe au sein du RPI AMURÉ – SANSAIS.

Fait à AMURÉ, le 26 mai 2026

Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :

MAIRIE de AMURE 79 (Deux-Sèvres)